



**Bureau  
d'information  
et de  
communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **L'État de Vaud renforce son soutien à la rénovation énergétique des bâtiments**

**Pour accélérer le rythme des rénovations énergétiques dans le canton, l'Etat de Vaud porte à 58 millions de francs l'enveloppe allouée au Programme Bâtiments en 2023. Ce programme de subventions, destinées à augmenter l'efficacité énergétique et privilégier les énergies renouvelables, comporte également une mesure pour accompagner et aider les propriétaires dans la réalisation de leurs projets de rénovation.**

Le Département de la jeunesse, de l'environnement et de la santé (DJES) entend accélérer le rythme de l'assainissement énergétique du parc immobilier vaudois. Une enveloppe de 58 millions de francs, par le biais du Programme Bâtiments, est mise cette année à disposition des propriétaires pour accompagner leurs travaux de rénovation. Ce montant est financé par la Confédération, à hauteur de 32,5 millions issus de la taxe fédérale sur le CO<sub>2</sub>, et par l'État de Vaud, à hauteur de 25,5 millions de francs - contre 15 millions en 2022 - provenant de la taxe cantonale sur l'électricité.

Depuis leur mise en place en 2010, les mesures d'aides à l'assainissement énergétique des bâtiments rencontrent un vif succès. En 2022, l'enveloppe de 50 millions, épuisée à l'automne, a permis de soutenir quelque 2500 projets de rénovation.

#### **Inciter et accompagner**

Ces aides offrent la possibilité de bénéficier d'un accompagnement à plusieurs niveaux. Une subvention - jusqu'à hauteur de 1500 francs - peut ainsi être obtenue pour la réalisation d'un audit énergétique (CECB® Plus), permettant aux propriétaires de recevoir des recommandations d'assainissement chiffrées pour des travaux d'isolation ou d'installations techniques. Une autre subvention est également octroyée pour le recours à un assistant au maître d'ouvrage (AMO) dans le cadre de rénovations importantes, impliquant par exemple le remplacement des installations techniques et la pose d'une nouvelle isolation. Ces AMO sont des professionnels, accrédités par l'État de Vaud, qui peuvent aider les propriétaires à mieux définir leur projet de rénovation, choisir et coordonner les intervenants, planifier les travaux et remplir les démarches administratives liées aux mesures énergétiques. La mesure permet de couvrir leurs

honoraires jusqu'à hauteur de 6000 francs pour les projets d'habitations collectives, et 3000 francs pour les habitations individuelles.

Les récentes tensions autour de l'approvisionnement énergétique montrent la nécessité de renforcer l'efficacité et la sobriété énergétiques. Représentant près de 45% de la consommation énergétique totale du pays, le bâtiment est sans conteste un domaine dans lequel d'importantes économies peuvent être réalisées. Il constitue un secteur d'autant plus stratégique qu'il pèse pour environ un tiers des émissions de CO<sub>2</sub> du pays et offre un champ d'actions concrètes à l'image du Programme Bâtiment dans la poursuite des objectifs du Plan Climat cantonal inscrit dans le programme de législation 2022-2027 du Conseil d'Etat.

Les fonds alloués dans le cadre du Programme Bâtiment ont par ailleurs un impact bénéfique sur l'économie vaudoise. On estime en effet que pour chaque franc versé par l'Etat, les propriétaires vont investir cinq à six autres francs. Les 58 millions prévus pour 2023 pourraient ainsi générer plus de 300 millions de francs de retombées dans les secteurs de la construction, des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

Toutes les informations sur le Programme Bâtiments sont disponibles sur la page: [www.vd.ch/subventions-energie-batiments](http://www.vd.ch/subventions-energie-batiments)

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 09 février 2023

#### **RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

DJES, Luis Marcos, responsable des programmes d'encouragement en matière d'efficacité énergétique, Direction générale de l'environnement